

**PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL**  
**EN DATE DU 22 MAI 2025**

---

L'an deux mil vingt cinq, le vingt deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

**Date de convocation : 15/05/2025.**

**PRÉSENTS** : THOMAS Bernard, BOUYON Daniel, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, LEGOUEIX Jean-Baptiste, MANDON Laetitia, MICHON Isabelle, RICHARD Isabelle, RICHIN Jean-Louis.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

*Rappel de l'ordre du jour :*

- Décision Modificative au budget principal
  - Zones ZAER
  - Cahier des charges pour le diagnostic d'eau potable
  - Travaux logement de Coussat
  - Voirie chemin de Chatonnier
  - Révision des tarifs de location de la salle des fêtes
  - Questions diverses
- 

Le Procès-Verbal de la séance du 22 avril 2025 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

• **Délibération n°25 : Décision modificative au budget communal**

Face à l'insuffisance de crédit budgétaire liée aux dépenses de l'éclairage public, le Conseil municipal vote la décision modificative suivante :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES</b>		<b>3 000,00</b>		<b>3 000,00</b>
Autres org pub - Bât. et installations			204182(204)	3 000,00
Réseaux de voirie	2151(21)	3 000,00		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>3 000,00</b>		<b>3 000,00</b>

• **Délibération n°26 : Zones ZAER**

M le Maire présente le dossier des zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 5 au 20 mai dernier à la mairie,

Le bilan de la concertation fait état d'aucune observation.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer sur les zones définies.

Il souhaite privilégier les panneaux photovoltaïques sur les toitures plutôt que sur les terrains agricoles.

• **Délibération n°27 : Cahier des charges pour le diagnostic d'eau potable**

Le Conseil Municipal valide le dossier d'appel d'offres sur ce projet et décide de lancer la procédure.

• **Délibération n°28 : Travaux logement de Coussat**

M. le Maire présente le devis proposé par l'entreprise SAS L'Agencement de Jers pour l'amélioration de l'isolation autour des fenêtres du logement d'un montant de 6 090,70 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à le signer.

Débats et discussions : Le Conseil Municipal s'interroge sur la faisabilité d'isoler le bâtiment par l'extérieur et de bénéficier des aides de l'Etat. Il décide de voir dans un premier temps les bienfaits de l'isolation des ouvertures.

• **Délibération n°29: Voirie chemin de chatonnier**

Le Conseil Municipal retient l'entreprise Coudert :

- pour les travaux de voirie d'un montant de 18 200 € HT,
- pour la réfection de la station d'épuration d'un montant de 20 450 € HT.

• **Délibération n°30 : Révision des tarifs de la salle des fêtes**

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de location de la salle des fêtes applicables à compter du 1er juin 2025, comme suit :

	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Habitants	150,00 €	200,00 €
Associations	50,00 €	200,00 €
Réunions professionnelles	50,00 €	50,00 €
Cantine	50,00 €	

Remarques : Les tables en plastique ne sont pas prêtées pour des manifestations à l'extérieur.  
Pour prêt exceptionnel de l'association de danse de Fernoël, le prix sera de 20€.

**Questions diverses**

- chemin des Mounaud : couper quelques arbres et souches
- Pont de la Lacau : faire passerelle pour piéton éventuellement